

HANDICAP

Grève contre les « voyous » de l'accueil

Les syndicats dénoncent une commercialisation de l'accueil des personnes handicapées tout près de la frontière française.

● Marie-Laure MATHOT

«**T**ous les établissements ne sont pas dirigés par des mafieux mais le but de certaines maisons d'accueil est davantage de faire du bénéfice que de s'occuper des personnes handicapées. »

Patricia Piette, responsable syndicale CNE ne veut pas mettre tous les établissements d'accueil de personnes handicapées dans le même panier. Mais tire tout de même la sonnette d'alarme dans certains d'entre eux. La CNE et le SETCa ont déposé un préavis de grève d'une durée illimitée dans quelques dizaines de maisons d'éducation et d'hébergement en Wallonie.

Lesquelles ? On les appelle les institutions de type APC pour Autorisation de prise en charge. Celles situées près de la frontière accueillent en majorité des personnes françaises et reçoivent un financement de nos voisins pour ces patients-là. « Certains directeurs sont des voyous aux pratiques mafieuses qui en oublient le bien-être des résidents », ajoute la déléguée CNE.

Les syndicats dénoncent les pratiques managériales et commerciales de certains employeurs du secteur qui, selon eux, portent

gravement atteinte à l'emploi, aux conditions de travail du personnel et à la qualité de prise en charge des résidents.

Promoteur et directeur

Là où tout s'est embrasé, c'est à Mont-Saint-Aubert, près de Tournai, à la résidence L'Élysée. Là-bas, le personnel est en grève depuis déjà deux semaines pour dénoncer la façon de gérer l'établissement de leur directeur.

« La direction veut supprimer neuf temps pleins pour les remplacer avec des temps partiels, explique Patricia Piette. Son but est de rendre les horaires plus flexibles mais ce n'est pas bon pour la stabilité des patients. En plus, le directeur reçoit des financements de la part des autorités françaises pour les résidents français. Ces financements sont plus élevés qu'en Belgique et on devrait accepter moins de personnel avec plus d'argent ? »

La déléguée CNE dénonce également le statut de promoteur immobilier du directeur. « Il fait payer la location du bâtiment cher et vilain pour que cela lui tombe dans les poches. Il est également patron d'un service traiteur qui sert les repas dans l'institution... Le projet pédagogique n'est bien souvent qu'une façade ! »

La déléguée CNE dénonce également le statut de promoteur immobilier du directeur. « Il fait payer la location du bâtiment cher et vilain pour que cela lui tombe dans les poches. Il est également patron d'un service traiteur qui sert les repas dans l'institution... Le projet pédagogique n'est bien souvent qu'une façade ! »

Une exception

Pour l'Aviq, l'Agence pour une vie de qualité, qui chapeaute le secteur, L'Élysée n'est pas du tout représentative des 140 services en APC. « Certains montrent des carences de qualité mais ce n'est pas le cas dans la majorité d'entre eux. »

De plus, l'Agence souligne que les établissements concernés sont financés par les autorités françaises et que ce sont donc à

elles de régler. « Du côté des établissements subventionnés par les pouvoirs publics wallons, des règles existent et ne permettent pas de financer des dépenses qui résulteraient de facturations émanant d'entités liées aux gestionnaires », répond l'Aviq.

L'Agence rappelle que pour créer un service pour personnes handicapées, il est indispensable de disposer d'une autorisation de prise en charge. « Pour en bénéficier, les services doivent respecter les normes en matière d'hygiène et de santé, de personnel, de direction... »

Et d'ajouter qu'une nouvelle réglementation renforcera bientôt les exigences en termes de qualité de vie des résidents. « Elle concerne les établissements situés sur le territoire wallon qui hébergent des ressortissants financés par des pouvoirs publics étrangers (donc notamment les résidents français qui sont nombreux chez nous). »

Mais pour les syndicats, ces (futures) normes ne sont pas assez sévères envers les directions. « La Région wallonne doit prendre en compte les montages financiers qui font fonctionner de fausses ASBL que ce soit dans le secteur du handicap ou dans les maisons de repos, rétorque Patricia Piette. Il s'agit d'une commercialisation de l'aide aux personnes handicapées ! »

Les deux syndicats sollicitent la ministre wallonne de l'Action sociale, Alda Greoli (cdH), « afin qu'elle fixe un cadre plus sévère pour ces institutions, notamment en matière de gestion financière », a indiqué à Belga Christian Masai, secrétaire fédéral SETCa. Une démarche similaire sera faite à l'adresse des autorités françaises, ajoutent les syndicats. ■